

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

PARAISANT LE MARDI

INSERTIONS :

Annonces. 25 Cent. la ligne
Réclames. 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Bilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE JOUGLA, rue Gioffredo, 1
à l'AGENCE-DALCOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs.
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

Monaco, le 30 Avril 1872.

NOUVELLES LOCALES.

La Mairie de Monaco a fait afficher l'arrêté suivant :

NOUS MAIRE DE LA VILLE DE MONACO, Chevalier de l'Ordre de St-Charles ;

Vu l'article 131 de l'Ordonnance en date du 6 juin 1867 sur la Police générale ;

Considérant que la sécurité publique exige qu'il soit pris des mesures de nature à préserver la population des graves accidents causés par les chiens errants et autres ;

Considérant que l'emploi des muselières est insuffisant pour atteindre ce but ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

A partir du 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre prochain, tout chien, muselé ou non muselé, devra être mené en laisse.

ART. 2.

Tout chien errant, muselé ou non muselé, sera immédiatement détruit.

ART. 3.

Les personnes qui se feront suivre par leurs chiens, même muselés, sans les tenir en laisse, seront passibles de l'amende portée à l'article 193 de l'Ordonnance précitée, et s'il y a lieu, des peines portées par l'article 195 de la même Ordonnance, sans préjudice des autres dispositions édictées par les Ordonnances et Règlements de Police sur la matière.

ART. 4.

Les Commissaires et Agents de Police sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-douze.

Le Maire,

CH^{er} FÉLIX GASTALDI.

VU ET APPROUVÉ :

Le Gouverneur Général,

B^{on} ED. IMBERTY.

C'est en présence de la constatation de divers cas de rage survenus dans notre région, et particulièrement à Monaco, que l'Autorité a cru devoir publier l'arrêté ci-dessus, dont on ne saurait trop louer la teneur et souhaiter l'application rigoureuse. Il y va de l'intérêt de tous.

A ce propos, nous ne croyons pas inutile de dire quelques mots sur cette terrible maladie qui affecte presque exclusivement la race canine, les loups et les chats, mais qui peut être communiquée à l'homme.

L'hydrophobie se reconnaît aux phénomènes suivants chez l'animal qui en est spontanément atteint : une tristesse très grande et une horreur pour les aliments et les boissons. Le chien en proie à cette maladie reste quelques jours dans cet état; puis lorsque sa bouche commence à s'emplier d'écume, il quitte la maison de son maître et s'enfuit la tête basse. La fureur qui l'agite alors le pousse à se jeter sur tous les animaux qu'il rencontre et à les mordre.

La mort survient ordinairement après quatre ou cinq jours de cette course vagabonde.

L'hydrophobie est une maladie contagieuse dont on n'a pu jusqu'à ce jour expliquer l'origine; on sait seulement qu'elle se communique par la salive de l'animal malade. On a remarqué en effet, à la suite d'expériences, que les attaques de rage suivent toujours l'inoculation de cette salive.

Après la mort des animaux ou des hommes atteints par ce terrible mal, on trouve des traces d'inflammation sur la membrane muqueuse des voies aériennes et de l'œsophage. Les lésions que l'on trouve également dans l'encéphale, ont fait dire à certains médecins que l'hydrophobie avait son siège dans le cerveau. Mais ce fait n'a pas encore été prouvé.

La rage n'est malheureusement pas guérissable. Le meilleur moyen à employer, pour éviter tout danger, c'est d'abattre immédiatement le chien que l'on suppose atteint par cette maladie. Si l'homme a eu le malheur d'être mordu par un animal enragé, le seul traitement préservatif est la cautérisation profonde de la blessure.

Cette cautérisation peut être pratiquée par le feu ou par les médicaments appelés caustiques. Le feu ou plutôt le fer rouge était préféré par les anciens médecins; aujourd'hui on emploie d'ordinaire le chlorhydrate d'antimoine liquide. On doit faire supputer les plaies résultant de la cautérisation jusqu'au-delà du quarantième jour, dit le docteur Bricheva. L'ablation de la partie mordue, si elle est possible, est également un moyen très efficace.

Quel que soit le mode de traitement préservatif mis en pratique, il doit être opéré de suite, afin d'éviter tout danger.

Ce serait une erreur de croire que la chaleur influé sur le développement de la rage; on l'observe

dans toutes les saisons, mais principalement au printemps et en automne. C'est donc maintenant surtout que les propriétaires de chiens doivent être attentifs aux agissements de ceux-ci. Le meilleur moyen à employer lorsque on a des doutes sur leur état de santé, c'est de les mettre de suite hors d'état de nuire en les attachant, et de les abattre si les craintes que l'on nourrissait étaient fondées.

Nous avons annoncé, il y a deux ans, que l'Administration du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée devait faire reconstruire la gare de Monaco sur de plus vastes proportions. Les déplorable événements de 70-71 ont été la cause du retard apporté dans l'accomplissement de cette œuvre.

Nous apprenons aujourd'hui que nous n'aurons rien perdu pour attendre et que les travaux de réédification seront entrepris dans le courant de l'été. Dès que nous saurons la date exacte à laquelle ils commenceront, nous la ferons connaître à nos lecteurs.

Les soirées musicales du dimanche, au Casino, n'ont rien perdu de leur vogue, bien que la saison d'hiver soit terminée de fait. Toujours même encombrement de dilettanti.

Avant-hier, il eut été impossible de trouver une place après huit heures; la foule des auditeurs se pressait aux portes de la salle et occupait même une partie du vestibule.

La marche du *Tannhäuser*, l'air de l'ombre du *Pardon*, le duo de *Norma* et une fantaisie sur le *Trovère* formaient les parties principales du concert. Cinq des meilleurs solistes de l'orchestre ont, en outre, contribué à rendre cette soirée des plus attrayantes.

M. Printz, dans l'air de l'ombre du *Pardon*, et MM. Lanzerini et Graeffe, dans le duo de *Norma*, ont recueilli de nombreux bravos. Les mêmes témoignages de sympathie ont été accordés à MM. Bruguiet et Molé. Le premier a joué ravissamment une *Berceuse* et les *Souvenirs de Bellini*; c'est la fantaisie sur *Linda di Chamounix* qui a fait valoir le talent multiple du second.

Le temps a été très mauvais pendant la première partie de la semaine passée. La lune rousse, que redoutent tant les agriculteurs, a voulu nous prouver qu'elle était toute puissante, et qu'elle tenait surtout à faire parler d'elle.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Tandis qu'ici nous subissons des orages et une pluie persistante, nos environs étaient visités par les frimas. Le village italien de *Pigna* a été couvert de neige pendant vingt-quatre heures, et l'on cite des recrudescences de froid considérables dans le nord des Alpes.

Fort heureusement que les mauvais temps ne sont pas de longue durée chez nous; depuis quelques jours notre beau soleil brille de tout son éclat et nous jouissons d'une température délicieuse.

Le squelette du *Troglodyte*, découvert dans les cavernes de Menton, dont nous annoncions dernièrement l'envoi à Paris, est arrivé en bon état au muséum d'histoire naturelle. (*Courrier de Cannes*).

Si nous en croyons un journal de Toulon, on a découvert, ces jours derniers, dans les environs de Nice, une momie qui compte 402 ans d'existence.

« Lundi dernier, à quatre heures du soir, dit en effet la *Sentinelle du Midi*, le train d'Italie entré en gare, contenait un wagon dans lequel se trouvait une énorme caisse renfermant une momie découverte dans les fouilles opérées dans un vieux monastère de l'ancien comté de Nice.

Le sujet, d'après l'inscription retrouvée dans le cercueil, serait un moine décédé en odeur de sainteté au mois de septembre 1470.

Après 402 ans, cette momie, parfaitement conservée d'après un procédé ignoré de nos jours, est dans un tel état de fraîcheur, qu'on a cru devoir l'expédier à Paris, où elle sera précieusement conservée comme échantillon d'un système de pétrification inconcevable. »

Le troglodyte mentonnais a ainsi un digne pendant dans la momie niçoise. Décidément notre région est appelée à figurer avec honneur dans la salle des *antiquailles* du Musée d'histoire naturelle de Paris.

L'association en faveur de l'Alsace et de la Lorraine, dont le siège est à Nice, nous prie d'insérer l'avis suivant, pour que les nombreux alsaciens qui demeurent à Monaco puissent en prendre connaissance :

Tous les individus nés dans les territoires cédés ont besoin d'opter s'ils veulent rester Français. Cette condition s'applique aux femmes et aux mineurs.

Les femmes mariées, nées en Alsace et en Lorraine, doivent, si elles veulent mettre leur nationalité à l'abri de toute contestation, faire déclaration d'option avec l'assistance de leurs maris.

Les déclarations d'option des mineurs seront valablement faites avec l'assistance de leurs représentants légaux (pères ou tuteurs).

Les individus qui ne sont pas nés en Alsace-Lorraine ne sont pas astreints à cette déclaration, quoiqu'ils puissent être issus de parents nés en Alsace-Lorraine ou qu'ils résident eux-mêmes dans ce pays.

Le délai fixé par le traité, est le 1^{er} octobre 1872 pour les résidents en Europe et le 1^{er} octobre 1873 pour ceux que résident hors d'Europe.

A Nice, les déclarations d'option sont reçues dès à présent à l'hôtel-de-ville (bureau de l'état civil).

Il suffit de se présenter aux heures ordinaires de bureau, muni de l'extrait de naissance ou de toute autre pièce donnant la date et le lieu de naissance.

Menton. — On nous assure qu'une compagnie italienne, dit le *Cosmopolite*, vient de demander la concession de la ligne de chemin de fer projetée de Ventimiglia à Coni par la vallée de la Roya.

Nous avons prévu dès le commencement de l'établissement de la gare internationale à Ventimiglia, la réalisation de ce projet, qui peut être préjudiciable aux intérêts de nos contrées, si on ne cherche pas à activer la construction de notre port, pouvant seul arrêter le transit qui se fera par cette voie.

Les travaux du port vont être repris le 1^{er} mai, jusqu'à l'épuisement de la somme de 30,000 francs allouée par M. le Ministre des travaux publics.

Nice. — A la suite des instances faites par M. le marquis de Villeneuve-Bargemon, préfet des Alpes-Maritimes, auprès de M. le baron de Larcy, ministre des Travaux publics, lors de son passage à Nice, M. le ministre a avisé le Préfet qu'il accordait un nouveau crédit de cent mille francs pour l'achèvement du pont en construction sur le Paillon, à Nice.

Nous avons appris, en outre, que M. le Ministre avait accordé également, sur la demande du Préfet, un crédit de 20,000 francs pour continuer la construction de la route carrossable destinée à relier Nice à Monaco par le littoral.

Cannes. — On lit dans la *Revue de Cannes* :

L'escadre d'évolutions de la Méditerranée, comptant 8 navires cuirassés, est arrivée au mouillage du Golfe-Juan, venant de Toulon.

Elle y passera sans doute quelques jours avant d'aller à Villefranche et de poursuivre les exercices qui font le but de sa campagne.

Hyères. — M. Michelet doit quitter Hyères très-prochainement pour se rendre à Paris et y continuer le second volume de son *Histoire du XIX siècle* qu'il espère pouvoir publier vers la fin de l'année.

Toulon. — Le contre-amiral Tabuteau a succombé, ces jours derniers, à une attaque d'apoplexie. M. Tabuteau était un des officiers généraux les plus distingués de l'armée navale. L'arsenal de Toulon lui doit la création des appointements de Castigneau.

— L'escadre américaine est partie pour rallier Villefranche après avoir séjourné à Marseille.

Marseille. — La gare sud de notre ville désignée sous le nom de gare du Prado, et destiné à desservir cette partie de la ville, est totalement achevée. La remise des travaux a été faite ces jours derniers.

La gare sud se relie à l'embranchement d'Italie, par une ligne présentant un développement de 3 kilomètres et demi. La jonction a lieu entre la station de la Pomme et la gare principale de St-Charles.

Puisque nous parlons chemin de fer disons qu'il est de nouveau question de la création d'une ligne qui relierait le vieux port à la gare du Prado. La voie projetée passerait dans un tunnel creusé sous toute la partie sud de la ville. Cette œuvre gigantesque ne nécessiterait pas moins de plusieurs années de travail incessant.

— Deux navires des Messageries nationales ont failli se perdre dans la mer des Indes; l'*Ava* a été abordé par un anglais le *Rona*, et en a été quitte fort heureusement pour de simples avaries. Le *Newa* s'est échoué dans le détroit de Banca, près de Singapore, mais il a pu être relevé.

— Encore un incendie par... le pétrole! une tartane génoise chargée de ce liquide a brûlé dans le port. Fort heureusement que grâce aux matelots de l'escadre américaine, et aux pompiers de la ville, les batiments voisins ont pu être préservés.

— On a lancé ces jours derniers à Greenock un magnifique paquebot le *Bastia* destiné à faire le service entre notre ville et l'Algérie. Ce bâtiment arrivera ici vers le 15 mai; il est d'une marche supérieure et son installation est, paraît-il, un modèle de luxe et d'élégance.

— Une lettre de faire part vient de nous apprendre

la mort du chef de l'une des plus grandes familles de Provence, M. le marquis Félix d'Albertas, ancien pair de France, fils de l'ancien premier président du parlement d'Aix. M. d'Albertas est mort à l'âge de 84 ans, dans le château qui portait son nom. Il avait été le propriétaire du château de Gémenos, dans cette vallée si aimée des Marseillais et des touristes.

M. d'Albertas laisse, dans tous les lieux qu'il a habités, le souvenir de ses principes éminemment religieux et monarchiques, de sa bienfaisance et de sa courtoisie parfaite.

NOUVELLES.

On annonce, de Naples, la mort de la duchesse de Cajanello, née Torella, très connue et très estimée dans la haute société parisienne.

Une grande éruption s'est déclarée au Vésuve. Le cratère présente le spectacle d'un vaste incendie. Les laves descendent dans plusieurs directions et l'on a eu à constater la mort d'un grand nombre de personnes.

La princesse Thyra de Danemark était très gravement malade. Des nouvelles reçues récemment de Milan ont fait connaître que l'état de l'auguste malade s'améliorait de jour en jour.

Il paraît que, prochainement, débutera au Théâtre-Italien une dame du meilleur monde, qui a déjà obtenu de grand succès dans les salons parisiens les mieux hantés.

Elle prendra sur l'affiche le doux nom de Floriani, et se montrera dans la *Traviata*.

L'exposition de Lyon dont l'ouverture avait été fixée au 1^{er} mai, ne sera ouverte que le 15 du même mois.

FAITS DIVERS.

On écrit de Téhéran :

La famine continue de sévir avec violence à Téhéran et dans toute la Perse centrale. Un hiver d'une rigueur excessive et d'une durée sans précédents, est venu accroître les souffrances des populations en entravant toute espèce de communication entre les différentes localités et en rendant presque impossible le transport des denrées alimentaires. La mortalité a pris de grandes proportions.

On se préoccupe beaucoup dans l'Europe septentrionale d'une affaire grave et mystérieuse sur laquelle manquent encore les détails, mais qui, par son caractère étrange, surexcite la curiosité générale.

Il y a deux mois environ, dit l'*Eclair*, un crime horrible a été découvert à Reykiarig, capitale de l'Islande. Une femme avait été précipitée dans un *geiser*, source d'eau bouillante. L'instruction à laquelle donna lieu cet épouvantable forfait mit sur la trace d'une association de malfaiteurs, dont le plus grand nombre est actuellement entre les mains de la justice.

Il s'agit d'une sorte de franc-maçonnerie formée entre les évadés ou les libérés des bagnes de diverses nations, et dont le centre se trouvait dans les souterrains de l'*Almannagjá*, abîme formé par des convulsions géologiques dans les entrailles du sol islandais. Les crimes commis par cette association dépassent, assure-t-on, tout ce que l'imagination peut concevoir. Le procès, qui doit occuper de nombreuses audiences, est sur le point de commencer. Les accusés sont au nombre de quarante-trois; la liste des témoins, cités de toutes les parties du globe, compte plus de cinq cents noms. Les journaux danois et scandinaves nous donneront sans doute bientôt la clef de cette énigme.

Il y a eu 173 ans le 25 de ce mois, que l'auteur d'*Athalie*, de *Phèdre*, de *Polyeucte* et de tant de chefs-d'œuvre, est mort, âgé à peine de 60 ans.

Jean Racine était né à La Ferté Milon en 1639.

Boileau, Molière, M^{me} de Maintenon étaient ses admirateurs et ses conseillers. Louis XIV avait une grande estime pour ce poète tragique auquel il avait accordé une pension sur sa cassette privée.

A propos du palais de l'Elysée qui est devenu la demeure, ou plutôt le pied à terre à Paris du Président de

la République française, M. Thiers, un journal public sur ce monument les renseignements historiques suivants :

L'Élysée-National, construit en 1708 pour le comte d'Evreux, a été successivement habité par la marquise de Pompadour, le financier Beaujon et la duchesse de Bourbon-Condé. Murat l'acheta en 1802 et y séjourna jusqu'à ce qu'il pût l'échanger contre le palais royal de Naples. Napoléon 1^{er} y fit exécuter des travaux considérables dans les dernières années de son règne; c'est là qu'il descendit au retour de Waterloo et signa sa dernière abdication.

Après avoir été la résidence du président de la seconde république, il demeura inhabité durant l'Empire, sauf à l'époque de l'Exposition, où l'empereur de Russie et le Sultan s'y installèrent successivement.

Au commencement de la dernière guerre, les francs-tireurs du colonel Lafond furent organisés à l'Élysée, où se transportèrent ensuite l'état-major et l'intendance de la garde nationale.

À l'époque du siège, le jardin du palais était occupé, devinez par qui?... Par les canards et les gibiers rares provenant des lacs du bois de Boulogne et des réserves de Versailles et de Rambouillet.

Tous ces animaux, dans le mois de janvier, terminèrent glorieusement leur existence dans les casseroles et les rôtissoires des Parisiens investis.

Il paraît que le musée du Louvre va reprendre toute la partie de la galerie du bord de l'eau qui lui avait été enlevée pour le service des Tuileries.

Cela permettra de sortir des magasins et de placer sous les yeux du public environ huit cents toiles de plus.

Parmi les plus curieuses, citons : les portraits en pied des principaux magistrats français, depuis Louis XIII jusqu'en 1787; divers épisodes de la Révolution française, entre autres : l'Assassinat de Bailly, par un nommé Jules Croix, qui exécuta cette toile en 1792, et fut guillotiné un an après, jour pour jour; les Dames de la halle, une des plus ravissantes conceptions de Vernet, et enfin la Mort de Robespierre.

VARIÉTÉS.

Le *Paris-Journal* publiait dernièrement sur les lois de la pesanteur l'article suivant, instructif et intéressant à la fois :

La pesanteur est une force continue, qui agit sur les corps d'une manière constante — et qui par conséquent leur communique, lorsqu'ils sont libres de se mouvoir, une vitesse qui va toujours en augmentant. — La loi que suivent les corps dans leur chute est très-simple et facile à retenir. En effet, un corps qui tombe d'une certaine hauteur parcourt environ cinq mètres pendant la première seconde, trois fois plus dans la seconde suivante, c'est-à-dire quinze mètres; cinq fois dans la troisième seconde, sept fois dans la quatrième, et ainsi de suite.

On voit donc que le nombre des mètres parcourus dans chaque seconde suit la série des nombres impairs, 1, — 3, — 5, — 7, — 9, etc.

Si, par exemple, on désire savoir quel est l'espace parcouru par un corps pendant la dixième seconde de sa chute, il suffit de compter sur ses doigts les nombres de la série jusqu'au dixième, qui est 19 — et de multiplier ce nombre par 5, ce qui donne pour résultat 95 mètres, autrement dit, 285 pieds.

Ainsi, le corps qui ne parcourt que 5 mètres pendant la première seconde, en parcourt 95 pendant la dixième. Sa vitesse a, comme on voit, singulièrement augmenté. On peut d'ailleurs très-aisément se rendre compte de la valeur de cette augmentation. Il suffit pour cela de comparer les espaces parcourus pendant plusieurs secondes consécutives. En partant de la première on trouve les nombres : 5 — 15 ou 5 plus 10 — 25, ou 5 plus 20 — 35, ou 5 plus 30, etc. La vitesse acquise pendant la première seconde, ou l'augmentation de vitesse, est donc de 10 mètres; quantité qui se double, qui se triple, qui s'accroît, en un mot, proportionnellement au nombre de secondes.

Veut-on calculer la vitesse acquise pendant les neuf premières secondes, il suffit de multiplier 9 par 10, ce qui donne 90 mètres pour l'augmentation de vitesse. Si, à ce moment, la pesanteur cessait d'agir sur le

corps, celui-ci, en vertu de l'inertie, continuerait à se mouvoir d'un mouvement uniforme, à raison de 90 mètres par seconde.

Si nous comparons maintenant ce nombre de 90 de vitesse acquise, avec celui de 95 mètres qui représente, comme nous l'avons vu, l'espace parcouru pendant la dixième seconde, nous pourrions en conclure que, pendant une seconde quelconque, un corps qui tombe parcourt 5 mètres, plus un nombre de mètres qui est égal à dix fois le nombre de secondes qui précèdent. Ainsi pendant la vingt-unième seconde, le corps parcourra 5 mètres, plus 10 fois 20 ou 200, en tout 205 mètres. — Nombre auquel nous arrivons également en multipliant, ainsi que nous l'avons dit, le vingt-unième nombre impair, qui est 41, par le nombre de mètres parcourus pendant la première seconde, qui est 5, ce qui donne également 205 mètres.

Mais il ne suffit pas de savoir combien un corps qui tombe parcourt de mètres pendant une seconde déterminée; il faut aussi pouvoir se rendre compte de l'espace parcouru dans un temps donné, pendant dix secondes, par exemple. Le calcul est encore très-facile à exécuter, car il suffit de multiplier le nombre de secondes par lui-même, d'en faire, comme on dit, le carré, et de multiplier ce carré par 5, c'est-à-dire par le nombre de mètres parcourus pendant la première seconde. On trouve, en procédant ainsi, qu'un corps qui a mis 10 secondes à tomber, a parcouru 500 mètres; en effet, 10 fois 10 font 100, et 5 fois 100 font 500.

On peut donc, à l'aide de ce moyen, lorsqu'on se trouve au sommet d'un édifice élevé, en calculer approximativement la hauteur en laissant tomber un corps un peu lourd, un sou par exemple, en comptant le nombre de secondes qui s'écoulent jusqu'au moment où le sou touche le sol. S'il a mis quatre secondes à rejoindre la terre, on fait le carré de ce nombre, qui est seize, et on le multiplie par cinq, ce qui donne quatre-vingts; d'où l'on peut conclure que l'édifice a quatre-vingts mètres d'élévation.

Le résultat obtenu par le procédé que nous venons d'indiquer n'est jamais qu'approximatif, la résistance de l'air retardant le corps dans sa chute. Pour qu'il fut exact, il faudrait opérer dans le vide. Mais en tout cas, ce moyen est suffisant lorsqu'il ne s'agit que de petits intervalles, et que l'on n'exige pas une grande rigueur d'approximation.

L'air joue, en effet, un grand rôle dans le phénomène de la chute des corps, surtout lorsqu'il s'agit d'objets légers. Laissez tomber en même temps une pièce de cinq francs en argent et un petit morceau de papier, celui-ci n'atteindra le sol que lorsque la pièce l'aura déjà touché.

On en pourrait conclure que la pesanteur n'agit pas également sur tous les corps, et que la rapidité de la chute est en proportion de leur poids. Ce serait une erreur. Dans le vide, en effet, les substances les plus légères, le duvet, le papier, tombent aussi rapidement que le plomb. Mais on comprend que la résistance de l'air est plus difficile à vaincre pour un fil de la Vierge que pour un lingot de métal. D'ailleurs, il suffit de réfléchir un instant pour se convaincre que cent poids d'un kilogramme doivent tomber également vite, qu'ils soient séparés les uns des autres ou réunis pour former un poids de cent kilogrammes.

Au surplus, il est aisé de vérifier que la résistance de l'air est seule cause de la différence de vitesse dans la chute de deux corps dont l'un est d'un poids insignifiant. Que l'on découpe, par exemple, une rondelle de papier exactement de la grandeur d'une pièce de cinq francs en argent; que l'on pose cette rondelle sur la pièce tenue horizontalement et qu'on laisse tomber le tout. Les deux objets toucheront le sol en même temps, parce que la pièce aura garanti la rondelle contre la résistance de l'air, — ce qui aura permis à celle-ci d'obéir entièrement à la loi de la pesanteur. Mais si la rondelle n'était pas exactement posée au-dessus de la pièce, et qu'elle débordât d'un côté ou de l'autre, l'action de l'air pourrait alors s'exercer, et l'on verrait voltiger la rondelle, pendant que la pièce irait tout

droit rejoindre le sol d'un mouvement accéléré.

En résumé, la pesanteur est une force qui agit sur tous les corps avec la même intensité, et qui a pour résultat de leur communiquer un mouvement, dont la vitesse augmente proportionnellement au temps, la vitesse acquise étant, comme nous l'avons vu, de 10 mètres par chaque seconde.

Les forces, en général, ont ceci de remarquable, qu'elles agissent sur les corps indépendamment du mouvement qu'ils peuvent avoir. Seulement, les corps soumis ainsi à l'action de plusieurs forces suivent une direction unique, qui dépend naturellement de l'intensité relative de chacune d'elles.

Supposons un boulet lancé horizontalement avec une vitesse de 400 mètres par secondes pendant tout le temps de sa course; il sera soumis à l'action de la pesanteur, qui agit toujours verticalement; ne pouvant suivre à la fois la direction horizontale et la direction verticale, sa trajectoire aura une direction intermédiaire et prendra la forme d'une courbe, qui porte le nom de parabole. Mais ce qu'il y a de curieux en cette circonstance, c'est que le boulet, malgré l'espace parcouru, ne mettra pas plus de temps à toucher le sol que s'il était simplement tombé de la hauteur à laquelle se trouve placé le canon d'où il est sorti.

Si ce canon est établi sur le haut d'une tour de quarante-cinq mètres d'élévation, par exemple, et qu'on laisse tomber un autre boulet au moment même où le premier sera lancé, tous deux toucheront la terre au même moment, c'est-à-dire au bout de trois secondes, puisqu'il faut trois secondes à un corps qui tombe pour parcourir quarante-cinq mètres; seulement l'un des boulets atteindra le sol à 1,200 mètres de distance, tandis que l'autre l'atteindra au pied même de la tour.

Si, au lieu d'être lancé horizontalement, le boulet avait une direction verticale, la pesanteur n'en agirait pas moins sur lui, — détruisant à chaque instant un peu de sa vitesse. Le boulet finira donc par s'arrêter, puis il retombera, n'obéissant plus alors qu'à l'action de la pesanteur. Mais il y a encore ici ce fait singulier, que le projectile mettra à redescendre de point où il est parvenu, précisément le même temps qu'il a mis à monter.

On peut donc aisément se rendre compte de la hauteur à laquelle il s'est élevé. Il suffit pour cela de prendre la moitié du temps qu'il a mis à regagner le sol, et à chercher quel est l'espace parcouru par un corps qui tombe pendant ce même temps.

Le boulet, avons-nous dit, a une vitesse de 400 mètres par seconde. Pour détruire cette vitesse de 400 mètres par seconde il faut 40 secondes. Le boulet aura donc mis 80 secondes à monter et à descendre — et puisqu'il est descendu pendant la moitié de ce temps, c'est-à-dire 40 secondes, pour savoir la hauteur à laquelle il est parvenu il faut, d'après ce que nous savons, faire le carré de 40, qui donne 1,600, — et multiplier par 5; le boulet s'est donc élevé à 8,000 mètres.

Il est bien entendu que dans tout ceci on ne tient pas compte de la résistance de l'air, qui modifierait singulièrement les résultats.

Voilà bien des chiffres, n'est-il pas vrai, pour une simple causerie, mais la loi remarquable de la chute des corps nous a paru trop intéressante à connaître pour la passer sous silence.

D^r ADAMS.

ALFRED GABRIÉ, Rédacteur-Gérant.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 22 au 28 Avril 1872.

MARSEILLE. balancelle la Divine Providence, italien, c. Lombardi, ferrailles
 STE-MAXIME. b. la Miséricorde, français, c. Palmaro, vin
 GOLFÉ JUAN. b. l'Indus, id. c. Jovenceau, sable
 ID. b. Volonté de Dieu, id. c. Davin, id.
 GOLFE EZA. b. St-Joseph, id. c. Giordan, chaux

Départs du 22 au 28 Avril 1872.

GOLFE JUAN. b. *St-Ange*, français, c. Musso, sur lest
GÈNES. balancelle *Laud Conception*, espagnol, c. Jaume
 Niv, caroubes
SAN REMO. b. *Volonté de Dieu*, français, c. Bonnet,
 houille
GÈNES. balancelle *la Divine Providence*, italien, c. Lom-
 bardi, ferrailles
MENTON. b. *St-Joseph*, français, c. Palmaro, vin
 ID. b. *L'Indus*, id. c. Jovenceau, id.
GOLFE JUAN. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, s. lest
 ID. b. *L'Indus*, id. c. Jovenceau, id.

G^d Hôtel des Bains A MONACO.

Cet hôtel admirablement situé sur la plage et qui est déjà avantageusement connu pour le confort de ses appartements et de son service, vient encore de s'agrandir, comme annexe, l'ancien hôtel du Louvre qui lui fait face, dont l'aménagement et l'ameublement ont été complètement renouvelés.

Grande terrasse restaurant sur la mer.
 Salle à manger, café, salon de conversation, où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires.
 La pension avec déjeuner, dîner, logement et service compris, à des prix très modérés.

RESTAURANT BARRIERA, avenue Florestine, à la Condamine. — Chambres meublées. — Pension.

Hôtel d'Angleterre, tenu par A. NOGHÈS, rue du Tribunal, à Monaco. Table d'hôte et Pension.

A VENDRE OU A LOUER
près du Casino.

JOLIE VILLA

Très richement meublée

Vue magnifique dominant le plateau de Monte Carlo.
 S'adresser à la villa, Avenue St-Michel.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE ET HAUTE-ITALIE. — SERVICE D'HIVER

Prix des places de Monaco aux gares ci-dessous dénommées

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

PRIX DES PLACES			STATIONS.	DÉPARTS										
1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.												
29 55	22 15	16 25	Marseille							matin	6 55	1 15	4 10	
21 30	16	11 70	Toulon							matin	6 40	11 02	3 04	6 32
5 75	4 30	3 15	Cannes							soir	11 26	3 04	7 11	10 36
1 95	1 45	1 10	Nice							soir	12 49	4 36	8 24	11 50
1 35	95	75	Villefranche-sur-mer							soir	1 01	4 50	8 37	12 02
1 10	80	60	Beaulieu							soir	1 08	4 57	8 44	
85	65	45	Eze							soir	1 19	5 09	8 52	
			Monaco							soir	1 35	5 24	9 06	12 26
70	55	35	Monte Carlo							soir	1 41	5 30	9 12	12 31
70	55	35	Cabbé-Roquebrune							soir	1 51	5 42	9 21	
1 20	90	65	Menton							soir	2 00	5 51	9 30	12 47
2 45	1 85	1 30	Vintimille } arriv. h. Paris dep. h. Rome	matin	9 30		matin	4 10	soir	soir	soir	soir	1 12	
9 80	7	6	Albenga	matin	9 50	2 15	soir	7 55					6 04	
14 35	10 15	7 25	Savona	matin	11 40	5 00	4 00	7 42					7 30	
17 50	12 35	8 95	Voltri	matin	12 58	6 08	5 07	8 50					8 48	
19 15	13 55	9 65	Gènes, arrivée	soir	1 40	6 45	5 50	9 35					9 32	

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

19 15	13 55	9 65	Gènes	matin	4 15	7 05	8 05	12 14	4 15	8 10			
17 50	12 35	8 95	Voltri		4 49	7 40	8 51	1 02	5 03	8 50			
14 35	10 15	7 25	Savona	matin	6 00	8 40	matin	2 14	6 16	9 58			
9 80	7	6	Albenga	matin	7 35	4 56	9 58		3 50	7 48			
2 45	1 85	1 30	Vintimille } arr. h. Rome départ h. Paris	matin	10 22	7 42	12 10		6 35	10 20			
1 20	90	65	Menton	matin	10 37	8 13	12 20		7 15	soir	soir	soir	
70	55	35	Cabbé-Roquebrune		11 03	8 38	12 40		7 40		4 24	10 40	
70	55	35	Monte Carlo		11 14	8 50			7 53		4 37		
			Monaco		11 24	8 59	12 58		8 03		4 48	11 04	
85	65	45	Eze		11 34	9 05	1 04		8 10		4 54	11 10	
1 10	80	60	Beaulieu		11 47	9 19	1 18				5 08		
1 35	95	75	Villefranche-sur-mer		11 53	9 27					5 16		
1 95	1 45	1 10	Nice		12 02	9 34	1 30	matin	8 36		5 23	11 33	
5 75	4 30	3 15	Cannes		12 15	9 47	1 43	6 05	8 49		5 50	11 46	
21 30	16	11 70	Toulon		1 43	11 31	3 11	7 19	10 45		7 15	soir	
29 55	22 15	16 25	Marseille, arrivée		7 20	4 12	7 10	12 04	soir		soir		
					9 44	6 17	8 53	2 18					

30 Minutes
DE
NICE

SAISON D'HIVER A MONACO

DU 1^{er} NOVEMBRE 1871 AU 1^{er} MAI 1872

15 Minutes
DE
MENTON

Parmi les Stations hivernales du Littoral méditerranéen, Monaco occupe la première place par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs et qui en ont fait aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant ces mois où la bise et les frimas désolent les contrées moins privilégiées.

La Principauté de Monaco, située sur le versant des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord. L'hiver, sa température est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin.

La presqu'île de Monaco est posée comme une corbeille éclatante dans la Méditerranée, cette vaste mer d'un bleu intense. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des larges horizons; — la lumière enveloppe ce calme et riant tableau. Monaco, en un mot, c'est le miroir du printemps.

Monaco possède un vaste Etablissement de Bains de Mer, ouvert toute l'année, où se trouvent également des salles pour l'hydrothérapie, pour des bains d'eau douce, d'eau minérale et des bains de mer chauds.

Pour les étrangers désireux de demeurer près de l'Etablissement des Bains, il y a dans l'Etablissement même l'Hôtel des Bains, parfaitement aménagé, avec table d'hôte et restaurant et qui joint

le rare avantage de la modicité des prix au confortable le plus complet.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des géraniums, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

Au bas des jardins on vient de terminer l'installation d'un vaste et magnifique Tir aux Pigeons.

En face de l'Hôtel de Paris on voit des magasins contenant tout ce que l'élégance parisienne peut offrir parmi les objets de luxe et de première nécessité, un bureau de tabac où l'on trouve avec les tabacs ordinaires de la régie française, les cigares étrangers supérieurs de l'entrepôt du Grand Hôtel, au Boulevard des Capucines de Paris.

On y voit de plus 3 somptueux cafés avec billards.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, de charmantes villas, coquettement posées au milieu des orangers et des citronniers, offrent aux étrangers de nombreux appartements.

A partir du 1^{er} novembre la Saison des Fêtes commence à Monaco pour se prolonger sans interruption jusqu'au 1^{er} mai.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions que les Etablissements des bords du Rhin, Wiesbaden, Hombourg et Bade. Pendant toute la saison d'hiver, une troupe d'artistes des meilleurs théâtres de Paris y joue, plusieurs fois par semaine, la comédie et le vaudeville.

Des Concerts splendides, dans lesquels se font entendre les plus grands virtuoses et les plus célèbres cantatrices, viennent ajouter à l'éclat de cet orchestre, dont la réputation justement acquise est aujourd'hui européenne. L'Administration donne fréquemment de grands bals parés, des réunions dansantes et des bals d'enfants.

Le Casino contient des Salles de Conversation et de Bal, ainsi qu'un Cabinet de Lecture où se trouvent tous les journaux illustrés, toutes les publications françaises et étrangères — environ 150 Journaux et Revues.

Dans les Salons de Jeux, vastes et bien aérés, il y a en permanence des tables de Trente-et-Quarante et de Roulette.

La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs.

Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or. Le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 fr.

Le trajet de Paris à Monaco se fait en 24 heures; de Lyon en 15 heures; de Marseille en 7 heures.